

UN STATUT JURIDIQUE INEXISTANT ET UNE PROTECTION INADÉQUATE: LES RÉFUGIÉS ÉCOLOGIQUES, QUI SONT-ILS ET OÙ IRONT-IL?

PROJET DE RECHERCHE

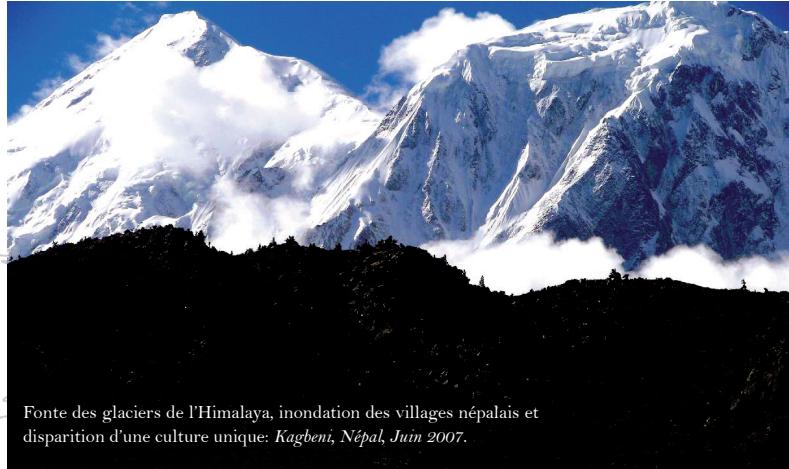
La recherche présente une nouvelle catégorie de réfugié à l'échelle internationale, les premières victimes des changements climatiques : les réfugiés écologiques. À l'heure actuelle, ces populations ne possèdent aucune protection juridique. Pour élaborer des pistes de solutions et en venir à un consensus, il faut prioritairement définir qui sont les réfugiés écologiques, vers quels horizons devront-ils se tourner, mais surtout quelle protection juridique se verront-ils attribuer alors qu'aucun texte juridique ne leur accorde assistance ni même ne prévoit ce type de crise environnementale et migratoire. Dans un premier temps, il est nécessaire d'analyser les différentes possibilités de protection de cette nouvelle catégorie sous une extension des textes internationaux du droit des réfugiés, mais également sous une optique de protection des droits humains. La recherche doit également se pencher sur les problématiques de migrations internationales et les enjeux humains qu'elles comportent. Une justice environnementale serait-elle envisageable dans le courant de protection des droits de tout individu à un environnement sain, ainsi que codifié par les grandes conventions internationales de protection de l'environnement? La dégradation de l'environnement et les catastrophes environnementales qui obligeront certaines populations à se trouver une terre d'accueil est contraire à ce principe de droit international. Le sort des réfugiés écologiques et la protection de leurs droits fondamentaux devront passer par la responsabilisation de tous les États de la planète face aux changements climatiques, source première des déplacements à venir de millions de personnes. Il est de notre devoir de juriste intéressé par l'avenir de notre planète que de se pencher sur une problématique de cette ampleur.



Un regard d'espoir : analyser la complexité des migrations internationales et les impacts qu'elles auront sur les sociétés d'accueil; tant au niveau sociopolitique et environnemental. *New Delhi, mai 2007.*

DÉFINITION

«Les personnes forcées de quitter leur milieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine humaine ou naturelle) qui a mis en péril leur existence ou qui a sérieusement affecté leurs conditions de vie». Source : E.EI-HINNAWI. *Environmental refugees*, PNUD, 1985, Nairobi, 41 p.



Fonte des glaciers de l'Himalaya, inondation des villages népalais et disparition d'une culture unique: *Kagbeni, Népal, Juin 2007.*



Région très peuplée de l'Asie du Sud-est, grenier à riz de l'Asie. La montée des océans constitue une menace importante pour l'agriculture et la sécurité alimentaire des populations. *Cantho, Vietnam, Février 2005.*

JUSTICE CLIMATIQUE?

Une justice climatique pour tous?

Coopération et pistes de solutions

La protection de l'environnement avec des moyens tangibles de protection internationale, une réglementation sévère et des sanctions seront nécessaires afin de créer une justice environnementale pour tous, car il est de notre devoir de citoyen du monde de faire respecter les droits fondamentaux de tout être humain tout en préservant ceux des générations futures qui peupleront notre planète.

- Responsabilité et principe de pollueur payeur: un principe fondamental du droit de l'environnement
- Responsabilité et aide substantielle: accueil, protection, pistes de solutions, discussion



Les pays en voie de développement: les premières victimes des changements climatiques. Un statut à définir, une dignité à garantir! *Lombok, Indonésie, Juillet 2007.*

RÔLE DU DROIT INTERNATIONAL

Le rôle du droit international :

vers une protection alternative des réfugiés de l'environnement : Les protections possibles sous les droits humains sont bien minces et bien souvent inapplicables. Alors quelles protections devront être attribuées à ces réfugiés? C'est avec des outils de droit international de protection des réfugiés et de respect des droits de l'homme qu'il a été possible d'avancer l'hypothèse qu'une extension de ces outils en faveur des réfugiés écologiques serait *la solution* à employer dans la protection de leurs droits fondamentaux.

- Convention de Genève de 1951
- Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- La Convention de l'organisation de l'Unité Africaine sur les réfugiés africains
- La Déclaration de Carthagène pour les réfugiés sud-américains

Vers une meilleure adaptation aux réalités actuelles?

par Julie-Anne Pariseau